

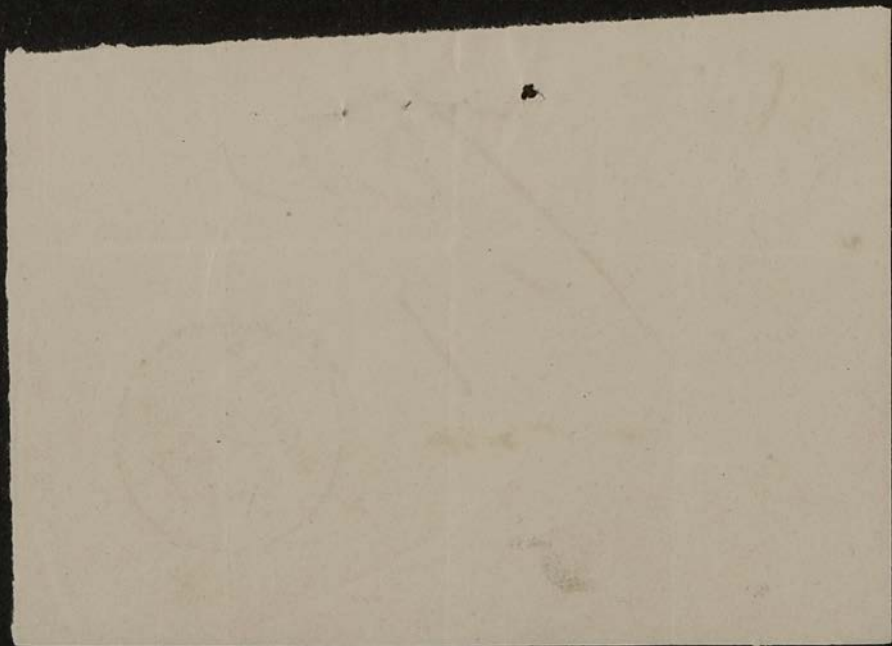
665105, Martinique : Janvier 1873.

Bulletin

No. 6.1.

~~Handwritten scribble~~
Handwritten scribble
Handwritten scribble
Handwritten scribble
Handwritten scribble





Ministère
de la Marine
et des Colonies

Paris, le 30 janvier 1879

Direction
des Colonies
1^{er} Bureau

N° du Cabinet

NOTA. Les réponses doivent être
adressées au Ministre et porter en
margin l'indication ci-dessus.

Invoi du dossier
relatif à l'élection
de M. Desmazes
comme sénateur
à la Martinique

M. H. B.

Monsieur le Président



Je viens de recevoir & j'ai l'honneur de
vous adresser, ci-joint, avec une lettre du Gou-
verneur de la Martinique, en date du 10 janvier
courant, le dossier relatif à l'élection qui a eu
lieu, le 7 dudit mois, d'un Sénateur, dans cette
Colonie.

M. Desmazes, Sénateur sortant, a été
réélu, au premier tour de scrutin, par une
majorité de 31 voix contre 14 votants.

Agreez, Monsieur le Président, les
assurances de ma très haute considération

Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la Marine et des Colonies

Arthur

A son Excellence, Monsieur le Président du Sénat

Gouvernement
DE
LA MARTINIQUE.

N° 39

ADMINISTRATION
DE
DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.

N° 21

DIRECTION
DES COLONIES.

1^{er} Bureau

Fort-de-France, le 27 Janvier 1879



*Informations
Administratives
au Sénat
Col
1872*

Monsieur le Ministre,

—
M. Desmazes, sénateur sortant, a été réélu au scrutin du 5 Janvier. Envoi du dossier de cette opération.

Procès joints.

Au scrutin du 5 de ce Mois, M. Desmazes, Sénateur sortant, a été réélu au premier tour par une majorité de 31 voix sur 44 votants. M. Bodissard, député, dont la candidature a été posée à la dernière heure, a obtenu seulement 12 suffrages.

Conformément aux instructions ministérielles sur la matière, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le procès-verbal constatant le résultat de cette opération, qui s'est accomplie sans aucun incident ni protestation et sans amener la moindre émotion dans la Colonie. Ce document est accompagné de procès, au nombre de sept, dont il contient la nomenclature, et de l'état signalétique en duplicata dressé en exécution de la dépêche ministérielle du 25 Janvier 1876, N° 15.

J'aurai l'honneur de compléter cette transmission, par le prochain courrier,

Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies, Paris.

couvrir, en vous adressant les états et bordereaux
qui doivent servir au remboursement des
sommes avancées par le Service local pour
indemnité de déplacement aux délégués
sénégalais.

Je suis avec un profond respect,
Monsieur le Ministre,
Votre très-obéissant serviteur,
Le Contre-Amiral, Gouverneur
Grasset

Bordereau
des

N^o 7 J.
hdy

Sommes mises en paiement à titre de l'indem-
nité de déplacement revenant aux délégués des
Conseils Municipaux, appelés à prendre part
à l'élection Senatoriale du Cuz, Maurier mil
huit cent soixante dix neuf.



N ^o du bordereau	Noms du délégué	Indicant de la Commune	Montant de l'indemnité
1	P. Rosier	St. Marie	37 ⁵⁰
2	H. Gaubert	Carbet	41. 00
3	H. Montoisou	St. Luc	41. 50.
4	P. Desportes	Pixie Salé	24. 00
5	Désir Ajax	St. Esprit	29. 00
6	Eudorcait	Lorrain	63. 50
7	M. Charley	Robert	25. 00
8	Beaubrun (Joseph)	Diamant	37. 50
9	A. Puville	Trois Rets	35. 00
10	Geuty V.	Quatre d'Arlets	47. 50
11	Blancha Ragob	Gros Mornes	22. 50
12	Berville Delorge	Trinité	30. 00
13	Geoffroy C.	Macouba	68. 50
14	Lubin Th.	Trançais	27. 50.
15	Berlan (Emile)	Lamentin	12. 50
16	Sigougné de Latache	Pêcheur	43. 50
17	Sivager Germain	Base Pointe	63. 50
18	Maurerotte P.	Can Pilote	16. 00
19	A. Doria	Rucos	17. 50

N ^o du bordereau	Noms du delégué	Indication de la Commune	Montant de l'indemnité
20	N. Pomponne	Rivière Pilote	39. 00
21	J. Duguennay	Marin	46. 50
22	J. Subis	Launelin	41. 50

J. Dupuis

H. Duguennay

M. Guesard

J. Primard

J. Subis

Ferdinand

Section du Sénateur.

Martinique

Liste signalétique des délégués des conseils municipaux.



Noms des Communes	Noms et Prénoms des délégués et des suppléants	Professions	Origine	Electeurs inscrits	Election			Observations
					Date	1 ^{er} Tour	2 nd Tour	
Fort-de-France	Martial (Jules) délégué	Commerçant	C.	27	1 ^{er} X ^{bre} 1878		11	Conseiller municipal
	Merlin (Eugène) Suppléant	id	16.			11		id
Lamentin	Bectan (Emile) délégué	id	C.	27		11		Maire
	André (E.) Suppléant	id	C.			9		Conseiller municipal
Saint-Espirit	Desir Ajax délégué	id	C.	23		16		Maire
	Jolet (Gaston) Suppl.	Propriétaire	C.			10		Conseiller municipal
Ducos	Doria (Andrien) délégué	Commerçant	C.	21		17		Adjoint au Maire
	Capout (Edouard) Suppl.	id	C.			17		Conseiller municipal
François	Subin (Eudore) délégué	Propriétaire	16.	23		12		Maire
	Descarries (Jules) Suppl.	Commerçant	C.			11		adjoint au Maire
Rivière-Salée	Desportes (G.) délégué	Secant d'arb.	C.	16		11		Maire
	Péroteau (E.) Suppl.	Propriétaire	B.			11		Conseiller municipal
Diamant	Beaubrun (Joseph) délégué	Commerçant	16.	16		8		Maire
	Laurencin (J. Pierre) Suppl.	Propriét ^r	16.				9	Adjoint au Maire
Anses-d'Arlets	Genty (Victor) délégué	id	C.	16		9		Maire
	Sesavree (Alphonse) Suppl.	id	C.				8	Adjoint au Maire
Sainte-Luce	Montouzon (Henry) délégué	Propriétaire	C.	12		8		Maire
	Dorion (Charles) Suppl.	id	C.			7		Adjoint au Maire
Trois-Îlets	Pinville (Adalgis) délégué	id	C.	16		11		Maire
	Champa (Ange) Suppl.	id	16.			6		Conseiller municipal
Macin	Duquesnay (Valcomet) délégué	Propriétaire	C.	23		13		Maire
	Coey (Arce) Suppl.	id	C.			11		Adjoint au Maire
Vauclin	Félicien Subin - délégué	id	C.	23		12		id
	Faula (Desir) Suppl.	id	C.			12		Conseiller municipal
St-Piote	Lombonne (Rocatus) délégué	id	C.	23		13		Maire du C st district
	Seonce (J. Charles) Suppl.	id	C.				13	Cons ^{ul} - M ^{aire} - id
Sainte-Anne	Michelin (Arcaste) délégué	id	C.	16		8		Conseiller municipal
	Desportes (Auguste) Suppl.	Propriétaire	C.			6		id
Saint-Pierre	Delmont-Bébel - délégué	Commerçant	C.	27		20		Adjoint au Maire
	Monnet (A.) Suppl.	M ^{aitre} Bailleur	C.			18		Conseiller municipal

Suite

Noms des Communes	Noms et Prénoms des délégués et des Suppléants	Profession	Origine	Électeurs inscrits	Élections			Observations	
					Dates	1 ^{er} Tour	2 ^{me} Tour		3 ^{me} Tour
Écaille	Bérille Delorge délég.	Médecin	B.	23	1878 1 ^{er} X ^{me}	13	"	"	Conseiller Municipal
	Sambert (Eugène) Suppl.	Commerçant	C.	"	"	14	"	"	id
Carbet	Gaubert (Jules) délég.	Propriét.	B.	23	"	9	"	"	Conseiller Municipal
	Joseph Gégouire - suppl.	id	C.	"	"	"	"	7	id
Case-Pilote	Monnerville (Eugène) délég.	Commerçant	C.	16	"	9	"	"	id
	Salomon (Amélie) Suppl.	Propriét.	C.	"	"	9	"	"	id
Grécheur	Ligougue de Salouche - délég.	Propriét.	B.	21	"	16	"	"	Maire
	Boudet (L.) Suppl.	id	C.	"	"	17	"	"	Adjoint au Maire
Basse-Fouille	Sivager Ferrais - délég.	Écuyer	B.	23	"	16	"	"	Conseiller Municipal
	Jacquelin (Léon) Suppl.	Propriét.	C.	"	"	15	"	"	id
Macouba	Geoffroy Casanne - délég.	id	B.	16	"	10	"	"	id
	Charpentier (Paul) Suppl.	id	C.	"	"	10	"	"	id
Sourain	Eudorcaut - délégué	Propriétaire	C.	23	"	17	"	"	Adjoint au Maire
	Versilliers (F.) Suppl.	id	C.	"	"	17	"	"	Conseiller Municipal
Sainte-Marie	Panier (L.) délégué	Entrepreneur	C.	23	"	"	"	12	id
	Jean-Bart - Suppl.	Propriét.	C.	"	"	"	"	12	id
Gras-Morne	Blanche Ragot - délég.	id	C.	23	"	17	"	"	id
	Eudocie (Jeanne) Suppl.	id	C.	"	"	16	"	"	id
Robert	Charley (F.) délég.	id	C.	23	"	"	"	14	Adjoint au Maire
	Ismaël Xavier - Suppl.	id	C.	"	"	"	"	8	Conseiller Municipal

Colonie
de la
Martinique.

Section du Sénateur

Liste Signalétique des délégués des conseils municipaux

Noms des Communes.	Noms et Prénoms des délégués et des suppléants.	Professions	Origine	Électeurs inscrits	Élections			Observations.
					Dates	1 ^{er} Tour	2 nd Tour	
Fort-de-France	Martial (Jules) délégué	Commerçant	C.	27	1 ^{er} 1878	"	11	Conseiller municipal
	Mérlin (Eugène) suppléant	id	16	"	"	"	11	id
Lamentin	Bertan (Emile) délégué	id	C.	27	"	11	"	Maire
	André (E) suppléant	id	C.	"	"	"	9	Conseiller municipal
Saint-Espirit	Déru (Alex) délégué	id	C.	23	"	16	"	Maire
	Jolet (Gaston) suppl.	Propriétaire	C.	"	"	10	"	Conseiller municipal
Le Ducos	Doria (Adrien) délégué	Commerçant	C.	21	"	17	"	Adjoint au Maire
	Capoul (Edouard) suppl.	id	C.	"	"	17	"	Conseiller municipal
François	Subin (Eugène) délégué	Propriétaire	16	23	"	12	"	Maire
	Descaignes (Jules) suppl.	Commerçant	C.	"	"	11	"	Adjoint au Maire
Rivière-Salée	Desportes (G) délégué	Secant d'h ^{on}	C.	16	"	11	"	Maire
	Pérotteau (E) suppl.	Propriétaire	B.	"	"	11	"	Conseiller municipal
Diamant	Beaubrun (Joseph) délégué	Commerçant	16	16	"	8	"	Maire
	Sauvencin (J. Marie) suppl.	Propriétaire	16	"	"	"	5	Adjoint au Maire
Anses-d'Arlets	Lenty (Victor) délégué	id	C.	16	"	9	"	Maire
	Sefaire (Alphonse) suppl.	id	C.	"	"	"	8	Adjoint au Maire
Sainte-Luce	Montousson (Henry) délégué	Propriétaire	C.	12	"	8	"	Maire
	Dorion (Charles) suppl.	id	C.	"	"	7	"	Adjoint au Maire
Trois-Îlets	Linzille (Adalgie) délégué	id	C.	16	"	11	"	Maire
	Champra (Emge) suppl.	id	16	"	"	"	6	Conseiller municipal
M'Carin	Duquenois (Valconet) délégué	Propriétaire	C.	23	"	13	"	Maire
	Wézy Wézye suppl.	id	C.	"	"	11	"	Adjoint au Maire
Vauclin	Félicien Subin délégué	id	C.	23	"	12	"	id
	Fauter (Dém) suppl.	id	C.	"	"	12	"	Conseiller municipal
Rivière-Pilote	Pomponne (Roussin) délégué	id	C.	23	"	13	"	Maire de C ^{ad} d'Arlets
	Léonce (J. Charles) suppl.	id	C.	"	"	"	13	Conseiller M ^{al} id
Sainte-Anne	Michelin (Eugène) délégué	id	C.	16	"	8	"	Conseiller municipal
	Desportes (Auguste) suppl.	Propriétaire	C.	"	"	"	6	id
Saint-Pierre	Delmont Bébet délégué	Commerçant	C.	27	"	20	"	Adjoint au Maire
	Monvert (A) suppl.	M ^o d'Édile	C.	"	"	18	"	Conseiller municipal
Trinité	Bérille Delorge délégué	M ^o d'Édile	B.	23	"	13	"	Conseiller municipal
	Sambert (Eugène) suppl.	Commerçant	C.	"	"	14	"	Conseiller municipal

Suite

Noms des Communes	Noms et Prénoms des délégués et des suppléants	Profession	Origine	Electeurs inscrits	Elections			Observations
					Notes	1 ^{er} Tour	2 ^{me} Tour	
Carbet	Gaubert (Jules) délég.	Propriétaire	B.	23	1878 1 ^{er} Tour	9		Conseiller municipal
	Joseph Grégoire - Suppl.	Propriétaire	C.	"	"	"	"	— id —
Case-Pilote	Mounerille (Pierre) délég.	Commerçant	C.	16	"	9		— id —
	Salomon (Amélie) Suppl.	Propriétaire	C.	"	"	9		— id —
Gréchem	Ligougue de Satouche - délég.	Propriétaire	B.	21	"	16		Maire
	Boudet (E.) Suppl.	id	C.	"	"	17		Adjoint au Maire
Basse-Pointe	Sirager Ferrais - délég.	Coiffeur	C.	23	"	16		Conseiller municipal
	Jacquelin (Leon) Suppl.	Propriétaire	C.	"	"	15		— id —
Macouba	Geoffroy (Cesime) délég.	id	C.	16	"	10		— id —
	Charpentier (Paul) Suppl.	id	C.	"	"	10		— id —
Sorcain	Eudorcaut - délég.	Propriétaire	C.	23	"	17		Adjoint au Maire
	Versilliers (E.) Suppl.	id	C.	"	"	17		Conseiller municipal
Sainte-Marie	Stasier (E.) délég.	Entrepreneur	C.	23	"	"	12	— id —
	Jean-Bert - Suppl.	Propriétaire	C.	"	"	"	12	— id —
Gras-Morne	Blancha Sagot - délég.	id	C.	23	"	17		— id —
	Eudoxie (Deame) Suppl.	id	C.	"	"	16		— id —
Robert	Charlery (E.) délég.	id	C.	23	"	"	14	Adjoint au Maire
	Ismaël Xavier - Suppl.	id	C.	"	"	"	8	Conseiller municipal

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)



Procès-verbal des opérations du collège électoral réuni, le cinq *huit cent soixante-dix-neuf* à Fort-de-France, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, le cinq du mois de janvier, nous ⁽¹⁾ *Crémazy* *Fran-*
çois Laurent Président

du tribunal de première instance de Fort-de-France, nous sommes rendu dans la salle des délibérations du conseil général, à la direction de l'intérieur, local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire le sénateur attribué à la colonie de la Martinique par l'article 2 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. <i>Dupuis</i>	(<i>Louis Stanni Maré</i>),	né le <i>21 Octobre 1808</i>
M. <i>Philinte St-Yves</i>	(<i>Louis Joseph Hippolyte</i>),	né le <i>2 Mars 1815</i>
M. <i>Duquesnoy</i>	(<i>Osman Philippe</i>),	né le <i>7 Janvier 1846</i>
M. <i>Musson</i>	(<i>Louis Octave</i>),	né le <i>1^{er} Mars 1847</i>

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. *Laroche* *Jean*
Nelson Edgard), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 4 janvier 1876, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° La circulaire ministérielle du 10 octobre 1878, n° 540;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Le président du collège, après avoir rappelé que la réunion a pour objet l'élection d'un sénateur, a déclaré le scrutin ouvert.

Le président avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leurs bulletins préparés en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de section.

Le bureau n'a admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; ~~lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, le bureau a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.~~

Trois membres au moins ont toujours été présents au bureau.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres du bureau, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, ont ouvert la boîte du scrutin et compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants:

Nombre des votants d'après la liste d'émargement.....	44.
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	44.
Nombre de bulletins. .	
{ en plus.....	/ /
{ en moins.....	/ /

Les bulletins contenus dans la boîte ont été ensuite repris par le bureau qui en a opéré le dépouillement de la manière suivante:

Un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau.

Résultats du dépouillement.

NOMBRE DE BULLETINS remis au bureau.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A											
			M. <i>Hermange</i>	M. <i>Johanna</i>	M. <i>Boulle-Plan</i>	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.		
44	44	0	31	12	1									
Totaux.....	44.	0	31.	12	1.									

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

par conséquent, aucun suppléant n'a dû être admis à voter au lieu & place du délégué.

Suppon
La Dupuis
W. Tharod
Primo
M. J. Grosjean
Antoine Houton

Les listes de pointage ont été arrêtées et signées par le président et les scrutateurs.
Le président du collège a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.....	48.
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....	44.
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	44.

Calcul de la majorité absolue.



Nombre de votants ⁽¹⁾	44.
A déduire : bulletins blancs ⁵⁰ ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ⁶⁵ ⁽²⁾	1.
Reste pour le chiffre des suffrages exprimés.....	43
Majorité absolue ⁽³⁾	22.

Ont obtenu ⁽⁴⁾

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans l'urne ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(4) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M. Desmazes (J.)	Trente et un	31.
M. Godissard	Douze	12.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins ⁶⁶ nuls ⁽⁵⁾ blancs.....	Un	1.

(5) En indiquer la nature et les annexer parafés.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, tout ce qui suit jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 8), devra être supprimé.

(6) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

M ⁽⁶⁾ Desmazes (J.)
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Neant.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres du bureau,

2^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations. Le bureau du collège est resté constitué comme il a été dit ci-dessus ⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans l'urne.

Nombre de votants d'après la liste d'émargement.....
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....
Nombre de bulletins..	{ en plus.....
	{ en moins.....

Résultats du dépouillement.

NOMBRE DE BULLETS remis au bureau.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS A													
			M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.				
Totaux.....																

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants ⁽¹⁾.....
A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
lesquels les votants se sont fait connaître ⁽²⁾.....

Reste pour le chiffre des suffrages exprimés.....

Majorité absolue ⁽³⁾.....

Ont obtenu ⁽⁴⁾

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans l'urne ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.
(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.
(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(4) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls ⁽⁵⁾		

(5) En indiquer la nature et les annexer parafés.



(1) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 8), devra être supprimé.

M. (1)

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d'un sénateur.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège est resté constitué comme il a été dit ci-dessus (2)

(2) Si un ou plusieurs des membres du bureau avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans l'urne.

Nombre de votants d'après la liste d'émargement.
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.
 Nombre de bulletins. { en plus.
 { en moins.



Résultats du dépouillement.

	NOMBRE DE BULLETTINS remis au bureau	NOMBRE DE BULLETTINS complés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
Totaux.....																				

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....

Ont obtenu :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (1).	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M⁽³⁾
 ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé sénateur.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Three horizontal wavy lines, likely representing redacted or crossed-out text.

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *midy heures*⁶⁷ $\frac{4}{2}$ après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous le n° 3, la liste d'émargements en double exemplaire, afin que l'un de ces doubles puisse rester déposé avec le duplicata du procès-verbal au secrétariat de la direction de l'intérieur.

Sous les nos 4 ~~4~~ 5, les feuilles de pointage.

Sous les nos 6 ~~6~~ ~~7~~, les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit:

- ~~le~~ Bulletins blancs.....
- Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
- Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
- Bulletins sur papier non blanc.....
- Bulletins portant des signes extérieurs.....
- Bulletins divers.....

Sous le n° 7, le bordereau des sommes mises en paiement pour le règlement de l'indemnité des délégués.
Enfin, sous les nos ¹²⁵ ~~8~~, les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit:

Les pages quatre, cinq, six, sept, et huit sont cinq mots en tête cinq nuls.

Le Président,

L. Simon
Antoine Mouron

Le Secrétaire,

Edgar Roche

Les Membres du bureau,

G. Dupuis

A. Bignon
M. G. G. G. G. G.

Art. 9 de la loi du 2 Aout 1875.

1207

COLONIE
DE
LA MARTINIQUE.

MODÈLE N° 4.

COMMUNE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

N. 2.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX


PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOUT 1875.



NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Beaubrun (Joseph)	Délégué - Diamant	Laurençin J. P.	
2	Berlan (Emile)	if - Samentin	E. André	
3	Binet (J.)	Conseiller Général		
4	Blancha Rogot	Délégué - Gros-Morne	Eudoxie Jeanne	
5	Bouquet (A)	Conseiller Général		
6	Boucouët (A)	if - if		
7	Breville Delorge	Délégué - Ermité	Sambert (E)	
8	Cadeau Beauharnais	Conseiller Général		
9	Charlery (R)	Délégué - Robert	Ismaël Xarriet	
10	Comairas (E)	Conseiller Général		
11	Coridon (E)	if - if		
12	Delmond Bébet	Délégué - Stienne	Convert (A)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
13.	Desmazes (S)	Conseiller Général		Démission notifiée le 4 Dec-1878.
14	Desportes (P)	Délégué - St-Jake	Prorotéau (E)	
15	Désir Ajax	if - St-Espirit	Gaston Jollet	
16	Doria (A)	if - Ducos	E. Capon	
17	Dufail (a)	Conseiller Général		
18	Dubuy (E)	if - if		
19	Duquesnay (E)	if - if		
20	Duquesnay (E)	if - if		
21	Duquesnay (V)	Délégué - St-Barin	Théry Théré	
22	Euchère (P.F.)	Conseiller Général		
23	Eudorçait	Délégué - Sarrain	Versilliers (P)	
24	Gaubert (S)	if - Carbet	Joseph Fregoice	
25	Genty (V)	if - Anses-Sacrées	Sesève (A)	
26	Geoffroy (C)	if - St-Acouba	S. Charpentier	
27	Godissard (F)	Député		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en re- gard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éven- tuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
28	Hucard (M)	Conseiller Général		
29	Husson (A)	— if — if —		
30	Saroche (E)	if — if		
31	Subin (F)	Délégué - Vauchin	Désir Fauts	
32	Subin (G)	Conseiller Général		
33	Subin (E)	Délégué (François)	Descriviers (J)	
34	Martial (J)	if. Sect. de France	Werlin (E)	
35	Martineau (R)	Conseiller Général		
36	Michelin (A)	Délégué - St Anne	Despoetes (R)	
37	Montoisson (H)	if - St Suzanne	Dorion (C)	
38	Monnerville (D)	if - Case-Pilote	Satomoy (A)	
39	Mottet (A)	Conseiller Général		
40	Leux (G)	— if — if —		
41	Philinte S' Yves	if — if		
42	Pinville (A)	Délégué - Trois-Rois	Champa (A)	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en re- gard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éven- tuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
43.	Pomponne (H.)	Délégué - St. Plote	Leonce. Jean-Charles	
44	Rosier (L.)	id. - St. Marie	Jean-Bapt	
45	Sigougné de Satoche	id. - Pêcheur	Boudet (L.)	
46	Sivager (Gervais)	id. - 3 ^{me} Font	Jacquelin (L.)	
47	Chaly peu	Conseiller Général	id. - id.	
48	Choce (Jde)	id. - id.		
49	Verdet A.	id. - id.		

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Directeur de l'intérieur, sera déposée au secrétariat de la direction pour être communiquée à tout requérant.

A Paris, le 4 Décembre 1871.

Ce^{te} de France

2^{me} Bureau.

Art. 6 de la Loi du 2 Aout 1875.

N° 6

COLONIE
DE
LA MARTINIQUE.

MODÈLE N° 3.

COMMUNE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

N° 1.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOUT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS. ARCHIVES SÉNAT	
Arrondissement de Fort-de-France						
1 ^{er} Canton	Fort-de-France	11 Accepté	Wœlchig Théodore	11 Accepté	27	19
2 ^{me} Canton	Samentin	11 if	E. Anet	9 if	27	13
3 ^{me} Canton	S ^t Esprit	16 if	Gaston Totet	10 if	23	17
	Ducos	17 if	Edouard Capoul	17 if	21	17
	François	12 if	Descuriers Jules	11 if	23	13
	S ^t -Luce	11 if	E. Perroteau	11 if	16	11
4 ^{me} Canton	Diamant	8 if	Sauvencin J.P.	5 if	16	14
	Anses-Steles	9 if	Seferre Alphonse	8 if	16	14
	Bois-Steles	11 if	Champa Ange	6 if	16	11
	S ^t Luce	8 if	Dorion Charles	7 if	12	8
5 ^{me} Canton	Macrin	13 if	Wœy Wœy	11 if	23	20
	Vauclin	12 if	Desir Jean	12 if	23	13
	2 ^{me} Pilote	13 if	Leonce Jean Charles	8 if	23	13
	S ^t Anne	8 if	Desportes (ca)	6 if	16	11

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.		
<i>Arrondissement de St. Pierre.</i>							
					<i>Électeurs</i>	<i>Votants</i>	
<i>1^{er} Canton</i>	<i>St Pierre</i>	<i>Delmond Bébél</i>	<i>20 accepté</i>	<i>A. Monvert</i>	<i>18 accepté</i>	<i>27</i>	<i>21</i>
	<i>Carbet</i>	<i>Gaubert Jules</i>	<i>9 id</i>	<i>Joseph Grégoire</i>	<i>7 id</i>	<i>23</i>	<i>16</i>
	<i>Case-Pilote</i>	<i>Monnerville P.</i>	<i>9 id</i>	<i>Salomon A.</i>	<i>9 id</i>	<i>16</i>	<i>10</i>
	<i>Pêcheur</i>	<i>Sigouyne Salanche</i>	<i>16 id</i>	<i>P. Boudet</i>	<i>17 id</i>	<i>21</i>	<i>18</i>
<i>2^{me} Canton</i>	<i>Be Pointe</i>	<i>Sirader Germain</i>	<i>16 id</i>	<i>Jean Jacquelin</i>	<i>15 id</i>	<i>23</i>	<i>20</i>
	<i>Macouba</i>	<i>Leffroy Cécile</i>	<i>10 id</i>	<i>Paul Charpentier</i>	<i>10 id</i>	<i>16</i>	<i>10</i>
	<i>Lezrain</i>	<i>Endorcaik</i>	<i>17 id</i>	<i>Versilliers F.</i>	<i>17 id</i>	<i>23</i>	<i>17</i>
<i>3^{me} Canton</i>	<i>Termité</i>	<i>Perrille Deloage</i>	<i>13 id</i>	<i>E. Lambert</i>	<i>15 id</i>	<i>23</i>	<i>22</i>
	<i>St Marie</i>	<i>P. Rosier</i>	<i>12 id</i>	<i>Jean-Bapt</i>	<i>12 id</i>	<i>23</i>	<i>17</i>
	<i>Gras-Moëne</i>	<i>Blanche Ragot</i>	<i>17 id</i>	<i>Eudoxie Jeanne</i>	<i>16 id</i>	<i>23</i>	<i>19</i>
	<i>Robert</i>	<i>H. Charley</i>	<i>14 id</i>	<i>Imaël Xavier</i>	<i>10 id</i>	<i>23</i>	<i>15</i>

N° 8

Circulaire N° 111
du 10 Octobre 1878 - page 9 -

me
Bureau

MODÈLE N° 7.

N° 3.

[Handwritten signature and initials]

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)



LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(N° 1 A 49 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le _____ et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Direction de l'intérieur tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	Beaubien (Joseph) délégué du Diamant.		<i>sub.</i>			
2	Berlein (Emile) Délégué du Larrentin		<i>sub.</i>			
3	Binet (J) Conseiller Général		<i>sub.</i>			
4	Blancha Ragot délégué du Gros-Morne		<i>sub.</i>			
5	Boudet (A) Conseiller Général		<i>sub.</i>			
6	Bourroulet (A) Conseiller Général		<i>sub.</i>			
7	Bzeville Delong délégué de la Ermitte		<i>sub.</i>			
8	Cadeau Beauharnais Conseiller Général		<i>sub.</i>			
9	Charleux (H.) délégué du Robert		<i>sub.</i>			
10	Comaizas (E) Conseiller Général		<i>sub.</i>			
11	Cocidon (E) Conseiller Général		<i>sub.</i>			
12	Delmon Bébet délégué de St Pierre		<i>sub.</i>			

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13.	Desmazes (G) Conseiller Général					En France Démission notifiée le 24 Ju 1878.
14	Desportes (P.) délégué de la 1 ^{re} section		au 1 ^{er} tour			ARCHIVES DU SÉNAT
15	Desir Ojap délégué du 1 ^{er} arrondissement		au 1 ^{er} tour			
16	Doria (A.) délégué de Ducos		au 1 ^{er} tour			
17	Dukail (A.) Conseiller Général		au 1 ^{er} tour			
18	Dupuy (O.) Conseiller Général		au 1 ^{er} tour			
19	Duquennay (O.) Conseiller Général		au 1 ^{er} tour			
20	Duquennay (E.) Conseiller Général		au 1 ^{er} tour			
21	Duquesnay (R.) délégué du 1 ^{er} arrondissement		au 1 ^{er} tour			
22	Euchère (P. F.) Conseiller Général		au 1 ^{er} tour			
23	Endrecait délégué du 1 ^{er} arrondissement		au 1 ^{er} tour			
24	Gaubelet (J.) délégué du Carbet		au 1 ^{er} tour			

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	Lentz (F.) délégué des Anses-d'Orléans		<i>aut.</i>			
26	Geoffroy (C.) délégué du Macoubert		<i>aut.</i>			
27	Fordispard (F.) Député					En prison
28	Hurcard (M.) Conseiller Général					Absent (à la Guadeloupe)
29	Housson (A.) Conseiller général		<i>aut.</i>			
30	Laroche (E.) Conseiller général		<i>aut.</i>			
31	Subin (F.) délégué du Tauchin		<i>aut.</i>			
32	Subin (G.) Conseiller général		<i>aut.</i>			
33	Subin (E.) délégué du François		<i>aut.</i>			
34	McCartial (Julien) délégué de Fort-de-France		<i>aut.</i>			
35	McCartineau (A.) Conseiller général		<i>aut.</i>			
36	Michelin (A.) délégué de St-Anne		<i>aut.</i>			

NUMÉROS d'ins- cription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	M Contousson (H) délégué de St-Sauv		<i>Aut.</i>			ARCHIVES DU SÉNAT
38	M Connerville (P) délégué Caste-Pilote		<i>Aut.</i>			
39	M Collet (A) Conseiller général.		<i>Aut.</i>			
40	Pena (G) Conseiller général		<i>Aut.</i>			
41	Philinlé St-Yves Conseiller général		<i>Aut.</i>			
42	Pirville (A) délégué Croix-Blanc		<i>Aut.</i>			
43	Pomponne (H) délégué R-Pilote		<i>Aut.</i>			
44	Rosier (P) délégué St-Marc		<i>Aut.</i>			
45	Sigogne de Lathuche Délégué du Prêcheur		<i>Aut.</i>			
46	Sirager Gervais délégué Basse-Pointe		<i>Aut.</i>			
47	Thaly père Conseiller général		<i>Aut.</i>			
48	Thores (A. de) Conseiller général					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *quarante huit* électeurs.

A Fort de France, le 5 Janvier 1879.

Le Directeur de l'intérieur,

C^{te} de France

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *quarante quatre* émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

S. Primard

M. de la Guesdon
M. de la Guesdon

A. Jacquesma *Go Dupuis*

Le Secrétaire

Edouard

Liste de pointage.

N^o 5

Bismarck

~~THL THL THL THL THL THL~~ |

= trente & un =



Godissard

THL THL II

= douze =

Bulletins Ham

I

= un =

S. Raymond

requisitoires

L. Dupuy

A. Legrand

Le Secrétaire

Luigi Ferrero

M. St. Yves anne

La Martinique

Carton

~~48-11~~

43-4



1879

Élection de M. Desmazes.